

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUEH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

**Pôle d'échanges multimodal de Cenon Pont-Rouge
Étude et convention de financement des études opérationnelles
Approbation - Autorisation**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Région Aquitaine, autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux, souhaite favoriser le développement durable des transports collectifs et en particulier l'intermodalité à travers l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux.

Le quartier de Cenon Pont Rouge représente un point d'interconnexion des réseaux de transports en commun de plus en plus important dans le fonctionnement de l'agglomération bordelaise. La création d'un arrêt TER et d'une station de tramway supplémentaire sur la ligne A du tramway en 2003 a permis d'offrir une réelle alternative aux voyageurs du TER qui ne sont désormais plus contraints de se rendre à la gare de Bordeaux Saint-Jean pour emprunter le réseau urbain.

L'attractivité de ce pôle d'échanges devrait encore s'accroître avec la mise en service d'un itinéraire de transport en commun en site propre entre le débouché du pont Jacques Chaban Delmas et le pôle d'échanges. La desserte de la station de tramway Cenon-Gare sera également améliorée avec la mise en place d'un terminus partiel augmentant la fréquence de passage du tramway à moins de trois minutes.

Dans le cadre de la création de la LGV Sud Europe Atlantique dont la mise en service est prévue en 2017, un nouvel aménagement ferroviaire voit le jour.

Une étude préliminaire d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Cenon Pont Rouge a été réalisée en 2011 en associant l'État, la Région Aquitaine, la Ville de Cenon, RFF et Gares & connexions.

Le projet d'aménagement du pôle se divise en 2 parties distinctes :

- La réalisation d'un nouveau pont ferroviaire à réaliser par RFF et les aménagements à réaliser par la SNCF ;
- l'aménagement du pôle multimodal sous maîtrise d'ouvrage La Cub / Ville de Cenon.

Ce dernier prévoit :

- la réalisation d'une place piétonne à l'angle de la rue Édouard Vaillant et de l'avenue Jean Jaurès ;
- l'aménagement du carrefour Édouard Vaillant / Jean Jaurès ;
- la réalisation d'un cheminement piéton / deux roues sur le périmètre du pôle ;
- la réalisation d'un parking d'une cinquantaine de places partiellement sous l'ouvrage RFF dans le secteur de la rue du Maroc ;
- la reprise de la rue du Maroc sur le linéaire du futur parking ;
- la réalisation d'un parvis sur le secteur NFU (Jean Jaurès – Pierre Curie) ;
- la reprise de la rue Pierre Curie au droit du parvis ;
- la réalisation d'une traversée piétonne de l'avenue Jean Jaurès au droit du parvis NFU.

Le coût global du projet est estimé à 2 687 300 € HT, aux conditions économiques de décembre 2011.

Les propositions d'aménagement ont reçu un avis favorable du comité de pilotage du 9 décembre 2011 en présence des représentants de l'État, de RFF, de la SNCF, de la Région Aquitaine, de la Ville de Cenon et de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les études et travaux sous maîtrise d'ouvrage RFF et SNCF sont financés dans le cadre du projet de suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux et n'entrent pas dans le cadre de cette convention multipartenaire.

La convention jointe en annexe a pour objet de fixer les modalités de réalisation, de suivi et de financement des études opérationnelles jusqu'au stade avant-projet du pôle d'échanges multimodal.

Le coût global de ces études est estimé à 181 800 € HT (dont 151 800 € HT Cub).

Les participations financières hors taxe de chacun se répartissent selon le tableau suivant :

	Région	Cub	Ville de Cenon	FEDER	Total
Études sous compétence Cub	45 540,00	60 720,00	0,00	45 540,00	151 800,00
Soit	30,00 %	40,00 %	0,00 %	30,00 %	100,00 %
Études sous compétence Ville de Cenon	9 000,00	0,00	12 000,00	9 000,00	30 000,00
Soit	30,00 %	0,00 %	40,00 %	30,00 %	100,00 %
Total	54 540,00	60 720,00	12 000,00	54 540,00	181 800,00
Soit	30,00 %	33,40 %	6,60 %	30,00 %	100,00 %

La réalisation des études opérationnelles étant prévue pour 2014, elle dépend de la prochaine programmation du FEDER (2014-2020). Si les pôles d'échanges multimodaux ne sont pas inscrits dans la programmation du prochain FEDER, ou en cas de non attribution des fonds FEDER au projet de pôle de Cenon, les partenaires s'engagent à prendre à leur charge les parts non financées. La répartition financière (tous périmètres confondus) pour la prise en charge de cette part sera renégociée entre les co-financeurs. La Région Aquitaine plafonne sa participation financière à 30 %.

Un Comité de pilotage sera créé entre les signataires de la convention (Président de la Région, Président de La Cub et Maire de Cenon). Il contrôlera et validera les différentes étapes de cette réflexion.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil de Communauté d'approuver le projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Cenon Pont Rouge au stade des études préliminaires et d'autoriser la poursuite des études opérationnelles du pôle d'échanges jusqu'au stade avant-projet.

Détail des dépenses incombant à La Cub :

- paiement des dépenses liées à l'étude d'aménagement du pôle d'échanges, dont notre établissement est maître d'ouvrage, qui seront mandatées sur le budget principal exercice 2014 et suivants, chapitre 20 – compte 2031 – fonction 822 – pour un montant de 182160 € TTC.
 - Programme 05P119 « Pôles multimodaux ».
 - Opération 05P119O003 « Pôle intermodal Cenon Pont Rouge ».

Parallèlement, des recettes seront à prévoir par La Cub dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage de l'étude d'aménagement du pôle d'échanges. À savoir :

- participation du Conseil régional d'Aquitaine pour 45 540 € à imputer en recette sur le budget principal, sur le chapitre 13 – compte 1312 – fonction 822.
 - Programme 05P119 « Pôles multimodaux ».
 - Opération 05P119O003 « Pôle intermodal Cenon Pont Rouge ».
- participation du FEDER pour 45 540 € à imputer en recette sur le budget principal, sur le chapitre 13 – compte 1317 – fonction 822.
 - Programme 05P119 « Pôles multimodaux ».
 - Opération 05P119O003 « Pôle intermodal Cenon Pont Rouge ».

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2007/0216 du Conseil de Communauté du 30 mars 2007 précisant les modalités d'interventions (financières et maîtrise d'ouvrage) sur les pôles d'échanges multimodaux.

VU la délibération n°2012/0010 du Conseil de Communauté du 20 janvier 2012 validant les contrats de co-développement entre les 27 communes la Communauté Urbaine.

VU l'avis favorable du Comité de pilotage du 9 décembre 2011.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que l'aménagement du pôle intermodal de Cenon Pont Rouge s'inscrit dans une continuité de développement de l'intermodalité.

DECIDE

Article 1 : Le projet d'aménagement du pôle multimodal de Cenon Pont Rouge annexé à la présente est approuvé au stade des études préliminaires.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'application ci-jointe ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à engager les études opérationnelles relatives au pôle intermodal jusqu'au stade avant-projet.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront financées sur le budget principal 2014 et suivants, chapitre 20 – compte 2031 – fonction 822 – pour un montant de 182 160 € TTC.

- Programme 05P119 « Pôles multimodaux ».
- Opération 05P119O003 « Pôle intermodal Cenon Pont Rouge ».

Les recettes à prévoir du Conseil régional d'Aquitaine, pour un montant global de 45 540 € HT seront inscrites au budget principal, chapitre 13 – compte 1312 – fonction 822 – opération 05P119O003.

Les recettes à prévoir du FEDER, pour une montant de 45 540 € HT seront inscrites au budget principal, chapitre 13 – compte 1317 – fonction 822 – Opération 05P119O003.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 24 JUILLET 2014

M. CHRISTOPHE DUPRAT